

Le Lieutenant-Colonel M.ROBARDEY
Conseiller Technique "Police Judiciaire",
au
Colonel, Chef d'Etat-Major
de la Gendarmerie Nationale
à KIGALI.

OBJET: Informatisation du fichier des personnes à rechercher.
REFERENCE: Votre note n° 0860/G3.3.2 du 19 juin 1992.
PIECE JOINTE: Un projet.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le projet d'informatisation du fichier des personnes recherchées et à surveiller (P.R.A.S.) que, conformément à vos directives transmises par note de référence, le détachement d'assistance militaire et d'instruction en place auprès du CRCD a mis au point.

Ce fichier informatique est désormais opérationnel et le personnel susceptible de le mettre en oeuvre a été formé.

Il permet de dégager le gain d'un militaire qui ne sera plus astreint aux manipulations laborieuses de fiches carton classées de façon plus ou moins utilisables.

Il permet des interrogations radio directes et opérationnelles par toutes les unités du terrain qui reçoivent une réponse immédiate.

Il ne demande pour fonctionner que votre décision.

